

République Française

DEPARTEMENT DES ARDENNES

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le vingt-huit août, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Francis BONNE.

Nombre de Membres élus : 23, en fonction : 23, qui ont délibéré : 21.

Etaient présents : M. Francis BONNE, Mme Claude DRUMEL, M. Jean-Paul GRASMUCK, M. Patrick MALLY, M. Marc GUÉNIOT, M. Michel GAUTRON, M. Mistral BANA, M. Michel BELDJOUDI, Mme Claudine CHATELAIN, Mme Brigitte KLEIN, Mme Martine GOFFINET, Mme Myriam HIBLOT, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Sandrine BRECK, M. Sébastien BRACHET, M. Olivier BARBIER, M. Jean-Jacques BOURGERIE, Mme Isabelle PARENT, Mme Noémie MAYET .

Absents ayant donné pouvoir : Madame Anne MARBEUHAN à Monsieur Mistral BANA, Monsieur Olivier LEPAGE à Monsieur Patrick MALLY.

Absentes : Mesdames Sophie DROZDOWIEZ et Christelle CAHART.

Secrétaire élu : M. Michel GAUTRON.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers. Après désignation du secrétaire de séance, il fait approuver le compte rendu de la séance précédente. Les membres du Conseil municipal acceptent d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à l'autorisation d'implantation d'un relais de radiotéléphonie à Bazeilles situé Chemin de Morthean.

.....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend les décisions suivantes :

DÉLIBÉRATION N° 1 : DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES D'ARDENNE MÉTROPOLÉ :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que lors du Conseil communautaire d'Ardenne Métropole du 28 juillet dernier, il a été décidé la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). Chaque commune membre de la communauté d'agglomération doit y désigner un représentant. Monsieur le Maire propose de désigner Madame Claude DRUMEL pour représenter la commune nouvelle de Bazeilles.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2 : TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE A L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DES ARDENNES :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le transfert de la maîtrise d'ouvrage à l'Agence Technique Départementale afin de réaliser les projets suivants inscrits au Budget primitif 2020 :

- Le passage piétonnier entre le CSSA et le Lycée de Bazeilles,
- L'extension des ateliers municipaux.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 3A : CRÉATION DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION : CLOTURE DE LA CONCERTATION :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GRASMUCK, Adjoint au Maire de Bazeilles, qui rappelle aux membres du conseil municipal l'état d'avancement de la procédure est en cours concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bazeilles, pour la création de l'unité de méthanisation.

Le conseil municipal a pris l'initiative d'engager une concertation publique préalable qui a pris fin le 24 juillet 2020, et dont les modalités prévues par la délibération du conseil municipal du 24 février 2020 ont été respectées. A l'issue de cette concertation, un bilan doit être formalisé et rendu public.

Monsieur GRASMUCK présente ce bilan diffusé au préalable aux membres du conseil municipal et propose ensuite au conseil d'en débattre et de l'arrêter.

Après en avoir débattu, le bilan de la concertation publique préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Bazeilles, prévue par le code de l'environnement, est adopté. Monsieur GRASMUCK précise que ce bilan est mis à la disposition du public sur le site internet de la commune de Bazeilles, et qu'il sera joint au futur dossier soumis à l'enquête publique.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

DÉLIBÉRATION N° 3B : CRÉATION DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION : CLOTURE DE LA CONCERTATION – ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL SITUÉ AU CLOS DES POMMERUES :

Monsieur GRASMUCK, Adjoint au Maire de Bazeilles, rappelle aux membres du conseil municipal que suite à un courrier de Madame la sous-préfète de Sedan du 30 avril 2020, la commune doit se prononcer sur l'aliénation du chemin rural situé au Clos des Pommerues.

En effet, les chemins ruraux sont les chemins appartenant aux communes, afférentes à l'usage public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune.

Dans le respect de la réglementation, un avis d'enquête publique a été publié dans la presse et sur le site internet de la commune. Monsieur CARBONNEAUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et il a rendu un avis favorable sur ce projet avec la réserve suivante : **à terme, les parcelles Y36 et Y37 devront appartenir à un seul propriétaire.** Le rapport rendu sera mis à la disposition du public durant un an sur le site internet de la commune de Bazeilles, ainsi que dans chaque mairie de la commune nouvelle de Bazeilles.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

DÉLIBÉRATION N°4 : EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la réception en mairie d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), réceptionnée le 28 juillet 2020, concernant le bien immobilier situé à Bazeilles, 11, avenue de la Dernière Cartouche, cadastré section AB numéro 453 et 454, d'une surface de 03 ares 72 centiares.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de faire usage du droit de préemption afin de mettre en œuvre dans ce bâtiment situé en face de la Maison de la Dernière Cartouche, en partenariat avec la FNAOME, une salle d'exposition au rez de chaussée et éventuellement un gîte à l'étage.

Sur cette proposition de Monsieur le Maire, et après débat du conseil municipal, il apparaît d'une part, que ce bien est situé sur un emplacement assez dangereux, d'autre part, les élus soulignent que c'est une acquisition immobilière supplémentaire dont il faudra supporter le coût d'achat et les charges induites (énergies, coût d'entretien). Le conseil municipal considère également qu'il est nécessaire de réaliser en priorité les projets mis en avant lors de la campagne.

Compte tenu de la réflexion complémentaire qu'il est nécessaire de mener, les élus décident de sursoir à statuer sur ce projet.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°5 : CONVENTION AVEC SOS CHATS :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le partenariat avec l'association SOS Chats afin de stériliser les animaux recueillis sur le territoire de la commune nouvelle aux tarifs fixés dans la convention comme suit :

- Femelles : 80 euros,
- Mâles : 55 euros.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°6 : CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES ENERGIES DES ARDENNES POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE :

La loi relative à l'énergie et au climat a été adoptée par le Parlement fin septembre 2019. Cette loi comprend notamment des dispositions destinées à mettre fin aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV) dans le secteur de l'électricité.

Afin de favoriser la concurrence entre les différents acteurs du marché de l'énergie, les pouvoirs publics ont acté la limitation et la disparition progressive des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité.

Les TRV sont des prix fixés par les ministères de l'énergie et de l'économie calculés en fonction des coûts supportés par les fournisseurs.

A compter du 31 décembre 2020, la commune nouvelle de Bazeilles ne sera plus éligible aux Tarifs Réglementés de Vente d'électricité.

Afin de préparer au mieux la transition vers les prochains contrats de fourniture d'électricité, les collectivités doivent anticiper la fin de ces TRV. C'est pourquoi la FDEA coordonnatrice d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité propose aux collectivités d'intégrer leurs tarifs bleus.

Par cette adhésion, la FDEA pourra également conseiller les collectivités en proposant des pistes d'amélioration de la performance globale de l'éclairage tant au plan énergétique qu'environnemental.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir :

- Accepter l'adhésion au groupement de commande de la FDEA,
- Et de l'autoriser à signer la convention avec la FDEA.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 7 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

En application des dispositions du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public par les opérateurs de communications électroniques, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la facturation pour l'année 2020 des opérateurs de téléphonie sur les communes de Bazeilles, Rubécourt et Lamécourt et Villers-Cernay pour un montant global de 1.443,41 €, dont le détail par commune est le suivant :

- VILLERS CERNAY : 52,44 €,
- RUBECOURT ET LAMECOURT : 80,47 €,
- BAZEILLES : 1.310,50 €.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 8 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS POUR LE LIBAN :

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur une demande de subvention exceptionnelle du Groupe de Secours Catastrophe Français, association de pompiers secouristes intervenus au Liban après les explosions du 4 août 2020.

Après avoir débattu, le Conseil municipal adopte le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.000,00 €. Les crédits sont disponibles au budget communal 2020 à l'article 6748 – Autres subventions exceptionnelles.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 9 : FIXATION DES TARIFS DE LA FOURRIERE MUNICIPALE :

Monsieur le Maire invite les élus du conseil municipal à délibérer sur les tarifs relatifs à la fourrière municipale. En effet, en raison du nombre important d'interventions, il est nécessaire de mettre en place une facturation comme suit :

- Frais de capture + transport : 110,00 €,
- Frais de garde de l'animal :
Jusqu'à 8 jours francs ouvrés : chiens : 10 €, chats : 8 €, NAC : 9 €,
Au-delà de 8 jours francs ouvrés : chiens : 15.50 €, chats : 9.5 €, NAC : 9.5 €,
- Frais d'identification des propriétaires : 60,00 €,
Toute journée commencée est due.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 10 : FIXATION DU TARIF DE LOCATION DES SALLES DES FETES COMMUNALES POUR LES ASSOCIATIONS :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Claude DRUMEL, adjointe chargée des salles qui précise qu'en raison de l'occupation importante des salles par les associations locales, il est nécessaire de limiter les occupations gratuites afin de ne pas pénaliser les particuliers.

Après en avoir délibéré, les élus adoptent le principe de la facturation à partir de la cinquième location, au tarif de 315,00 €.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 11 : INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N°2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID - 19 :

Dans le cadre de l'instauration de la prime instaurée pour les agents mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire, il est nécessaire de prévoir le versement de cette prime à Monsieur Marino TORRIANI, adjoint technique à Villers Cernay.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 12 : AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE A BAZEILLES, SITUÉ CHEMIN DE MORTHEAN :

Monsieur GAUTRON informe le conseil municipal que la société FREE Mobile a déposé un dossier relatif à l'installation d'un relais de radiotéléphonie à Bazeilles, situé Chemin de Morthean.

Après négociation avec les riverains, un accord a été trouvé pour l'implantation de ce relais sur la parcelle cadastrée numéro 13 section 475ZC. Un bail de 12 ans fixant les conditions d'occupation sera signé précisant que la commune percevra un loyer annuel de 5.000 €uros, qui augmentera selon les modalités décrites à l'article 5 des conditions générales.

Adopté à l'unanimité.

Informations diverses :

- Monsieur le Maire dresse le bilan très positif des commémorations du 150^{ème} anniversaire des combats de Bazeilles émanant de tous les participants, et en particulier de la visite de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée

auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens combattants,

- Messieurs BELDJOURI et FAUCHERON adressent leur félicitation pour le bon déroulement et l'organisation,
- Monsieur GUÉNIOT fait un bilan positif de la rentrée scolaire qui s'est effectuée avec un protocole sanitaire allégé dû à la crise de la COVID 19 ; le personnel communal sera à nouveau mobilisé pour des missions de nettoyage et de désinfection,
- Monsieur GRASMUCK demande l'envoi d'un courrier à la société Orange pour évoquer les problèmes de déploiement de la fibre sur la commune nouvelle de Bazeilles,
- Monsieur GAUTRON informe le conseil municipal de la satisfaction des riverains de Villers Cernay après la concertation qui a été organisée pour l'implantation du relais de radiotéléphonie par FREE Mobile,
- Madame DRUMEL informe le conseil municipal de l'arrivée d'un nouveau commerce ambulancier, Place de la République : « Vrac en vadrouille » le vendredi de 16h à 19h.

**La séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes,
Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits, suivent les signatures.**

Procès verbal publié au Registre Communal des Délibérations.